

REVUE ACTUELLE
pour tous les jours
en vente dans toutes les
bonnes Librairies, et
Librairie de
"Journal de Roubaix"
71, Grande-Rue, 91
ROUBAIX
33, rue Carnot, 33
TOURCOING

Journal de Roubaix

A. VANESTE
90, rue Nationale, LILLE
Cher le plus complet
de
BOURNE DE FRANCAILLER
JOYAUX
pour
CORNELLES DE WAILLE
JEUDI 30 JUIN 1910

| | | | |
|---|--|---|--|
| Cinquante-cinquième année. — N° 181 | | ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix | |
| ABONNEMENTS & ANNONCES | | ÉDITION DU MATIN | |
| LE NOMBRE 5 Contimes | | LE NOMBRE 5 Contimes | |
| TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages | | TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages | |
| BUREAUX & RÉDACTION ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Tél. 554 et 1070 TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240 | | BUREAUX & RÉDACTION ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Tél. 554 et 1070 TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240 | |
| AGENCE PARTICULIÈRE A PARIS, 26, RUE FEYDEAU | | AGENCE PARTICULIÈRE A PARIS, 26, RUE FEYDEAU | |

LE COMBAT SANGLANANT DU MAROC. — UNE BOMBE A BANCHE ONNE

LES Grandes Manœuvres Navales

Les grandes manœuvres qui viennent de finir dans la Méditerranée la plus grande partie de nos forces navales, sont terminées.

Le ministre de la marine et l'amiral Caillaud, qui en était le directeur, avaient tenu à leur donner un caractère réaliste, aussi voisin que possible des conditions de la guerre. Ils y ont assez réussi pour qu'on puisse constater que les équipages et les états-majors en ont tiré des leçons des plus utiles et s'y sont remarquablement entraînés. Cependant un de nos confrères, M. Le Roll fait, dans le *Yacht*, des réserves sur lesquelles sa compétence reconnue doit appeler l'attention : « A mesure que les faits se déroulaient, nous étions confirmés dans notre appréciation du début que la comparaison par anticipation de ces manœuvres avec celles des armées du général Trémeau, l'an dernier, semble un peu risquée ». En effet, malgré tout le désir qu'avait l'amiral Caillaud de se conformer le plus possible à ce qui se passerait réellement à la guerre, il a dû être contraint, par suite du défaut d'homogénéité des divers groupements et de la trop faible vitesse de certaines des unités navales, à enfreindre la règle qu'il s'était imposée tout d'abord.

Les manœuvres étaient divisées en quatre périodes, dont les trois premières correspondaient à des opérations à double action, mettant en présence deux parts ennemies. La quatrième période avait pour objet l'étude du nouveau code tactique préparé par l'état-major général. De celle-ci, qui a constitué notre nouvelle « présentation au combat », nous nous contenterons de dire, par prudence, qu'elle a une fois de plus démontré la nécessité de régler promptement le tir et de l'exécuter ensuite avec rapidité pour écraser l'ennemi avant qu'il ne nous ait lui-même causé d'irréparables dommages.

Le premier des trois thèmes à double action posait la question de la domination de la Méditerranée vis-à-vis de deux flottes alliées, l'une s'appuyant sur un point d'appui à elle figuré par Ajaccio; l'autre, la plus redoutable et que vous supposerez, si vous voulez, la flotte allemande, venant de l'Ouest, c'est-à-dire du détroit de Gibraltar, pour la rejoindre. Le rôle indiqué de l'escadre française, partant de Toulon, était de s'opposer à leur jonction. L'amiral de Jonquières, qui la commandait, au lieu de se porter au devant de l'escadre principale, devait courir à Ajaccio pour bloquer la force qui y résidait. Ce blocus fut l'occasion d'attaques de torpilleurs contrariées par le clair de lune. Les sous-marins ennemis, échappant à l'escadre bloquante, purent aller se poster dans les bouches de Bonifacio où nous les retrouvâmes. Pendant ce temps, l'escadre légère du parti français, commandée par l'amiral Pivet, accomplissait d'une façon remarquable sa mission de recherche. Elle venaient et gardait le contact de l'ennemi, venait de Gibraltar, et tenait l'amiral de Jonquières, par la télégraphie sans fil, au courant de tous ses mouvements. A noter, à ce propos, que les deux partis ont réussi à surprendre très rapidement le secret des communications adverses. L'escadre ennemie, sous la direction de l'amiral Aubert, avait longé à grande distance les côtes d'Algérie, échappant aux torpilleurs locaux que le mauvais temps obligea d'ailleurs à rentrer. Elle se rapprochait en faisant route vers le Sud et l'Est de la Sardaigne. C'est le moment que prend l'amiral Jonquières pour se mettre à sa poursuite. Mais il faut franchir les bouches de Bonifacio où les trois sous-marins de l'escadre ennemie d'Ajaccio : *Calypso*, *Cirée* et *Papin*, sont embusqués. *Cirée*, qui avait commis l'imprudence de montrer de loin son kiosque, est traquée par les contre-torpilleurs; pendant 40 minutes, ils peuvent la suivre sans la perdre, bien qu'elle navigue à 18 mètres de profondeur, mais sans pouvoir non plus l'atteindre sous cette couche d'eau. L'arme appropriée à une phase de cette nature n'est pas encore trouvée, mais ce ne pourrait être qu'un système à créer de torpille portée. Peu après, le *Papin*, qui a fait montre d'une habileté remarquable a réussi l'attaque de deux cuirassés. A la fin de la journée, la poursuite s'est achevée par une rencontre de deux escadres et un combat où l'amiral Aubert a tiré le meilleur parti de ses forces inférieures par définition. Ce premier thème a mis en jeu, d'une façon très instructive, l'ensemble des bâtiments participant aux manœuvres, dans le cadre d'une action assez analogue à celle que pourrait entraîner une guerre prochaine.

Dans le deuxième thème, la réalité n'a pas été serrée d'aussi près. Une escadre bleue (amiral de Jonquières), momentanément maîtresse de la Méditerranée occidentale, avait pour mission d'assurer le transport d'Algérie en France, de deux grands convois de troupes, préparés simultanément, l'un à Alger, l'autre à Oran. Une force navale ennemie importante (escadre rouge, amiral Aubert), qui est dans l'Atlantique, se prépare à franchir Gibraltar et à venir rendre impossible l'opération déjà troublée par une escadre ennemie de moindre puissance, accourant par le Sud de l'Italie. Nous dirons seulement que l'ami-

ral de Jonquières a réussi sa mission. Mais, si le mouilleur de mines *Foudre*, qui représentait à lui seul les steamers qui étaient censés transporter les 25.000 ou 30.000 hommes et leur matériel de guerre destinés à renforcer l'armée métropolitaine, a pu passer inaperçu il est bien certain qu'il n'en eût pas été de même du convoi réel.

Enfin le troisième thème comportait le blocus, dans Toulon, d'une escadre que l'opinion publique contraignait bientôt à sortir pour livrer bataille. Ce blocus a été marqué par diverses manœuvres sur lesquelles nous ne pouvons nous étendre. Deux croiseurs, *Marseillaise* et *Condé* ont réussi à forcer le blocus sans être aperçus. Des attaques de torpilleurs ont été réussies. Le sous-marin *Papin* s'est encore distingué de façon spéciale. Enfin la bataille a eu lieu avec une complication inattendue, celle d'une avarie supposée à un cuirassé.

JACQUES ROZIBRES.

BULLETIN

29 juin.
Le président de la République a rejeté le projet de loi de Liabeuf, dont l'exécution capitale a été fixée à jeudi matin.

Les renseignements reçus sur les opérations des colonnes françaises dans la Chaouïa disent que les Marocains ont eu 1.300 tués.

M. Clémenceau a quitté Paris pour Gênes où il va s'embarquer pour l'Amérique du Sud.

Une bombe a fait explosion à Barcelone; il y a un tué et plusieurs blessés.

Le duc d'Alençon est mort mercredi matin à Belmont (Angleterre).

INFORMATIONS

Les Expositions universelles.
Paris, 29 juin. — Le groupe sénatorial de l'industrie et du Commerce a chargé M. Dupont, sénateur de l'Oise, de préparer un projet d'étude préalable pour l'organisation d'une exposition universelle à Paris, en 1920.

M. Clémenceau voyage.
Paris, 29 juin. — M. Clémenceau est parti mercredi après-midi pour Gênes où il doit s'embarquer pour l'Amérique du Sud où il fera une série de conférences au Brésil, en Argentine et dans l'Uruguay.

M. Jean Dupuy à Bordeaux.
Paris, 29 juin. — M. Jean Dupuy, ministre du Commerce, est parti pour Bordeaux dont il doit visiter le port et les établissements d'enseignement technique.

La mission ottomane à Saint-Etienne.
Saint-Etienne, 29 juin. — La mission ottomane est arrivée aujourd'hui. Un déjeuner lui a été offert par la Chambre de commerce.

Lock-out en Hollande.
Amsterdam, 29 juin. — A la suite d'une grève partielle dans une filature de coton, le lock-out a été proclamé à Eindhoven. De ce fait huit mille ouvriers sont sans travail.

La santé de la reine de Roumanie.
Bucarest, 29 juin. — L'état de santé de la reine de Roumanie s'est légèrement aggravé sans toutefois présenter de sérieuses inquiétudes.

Anarchiste russe condamné en Argentine.
Buenos-Ayres, 29 juin. — L'anarchiste russe Radovisky, auteur de l'attentat ayant causé la mort du chef de la police Falcon, a été condamné à la détention perpétuelle.

Choses et Autres

Les groupes radicaux se sont réunis. Sait-on ce qu'ils ont fait ?

Ils ont pris un certain nombre d'indécisions.

Qui a inventé cette expression désormais fameuse du « coup de barre à droite » ?

C'est sans doute le ministre de la marine.

Entendu sur le boulevard :
«...Il est solide. Il monte à cheval le matin, à bicyclette le soir, et il se canote le dimanche, de l'escrime le lundi... »

Oui, il s'porte bien !

UN UTILE AVERTISSEMENT

Les néo-malthusiens en correctionnelle

La neuvième chambre correctionnelle du Tribunal de la Seine vient de donner aux néo-malthusiens un utile avertissement.

On sait que ceux-ci prétendent abriter sous des prétextes scientifiques et humanitaires l'immoralité de leur odieuse propagande. N'ont-ils pas poussé le cynisme jusqu'à appeler « Ligue de la régénération humaine », le groupement qu'ils ont fondé pour répandre leurs idées et leurs pratiques ?

Le tribunal de la Seine vient de leur montrer qu'il y avait des limites à tout et que les plus mauvaises plaisanteries ne pouvaient durer toujours. Il a, en effet, condamné à deux cents francs d'amende un de leurs propagandistes les plus audacieux, M. Robin, poursuivi pour des articles que les magistrats ont jugé contraires aux mœurs.

Ces poursuites avaient lieu sur la plainte de M. le sénateur Bérenger, dont on sait les innombrables campagnes pour le respect de la moralité publique. Elles sont une réponse péremptoire à ceux qui prétendent inefficaces les lignes destinées à combattre la pornographie.

Si le jugement du tribunal de la Seine était suivi de quelques autres, on verrait se tarir bien vite la propagande de mort qui a une si grande responsabilité dans le lamentable abaissement du chiffre des naissances qui déshonore notre pays. Il y aurait plus de tenue morale chez nous et la France ne serait pas doute plus autant menacée dans son avenir par l'égoïsme brutal de beaucoup de ses enfants.

AU MAROC L'action française dans la Chaouïa

LES TRIBUS REBELLES SÈVÈREMENT CHÂTIÉES ELLES ONT PERDU 1300 HOMMES NOS PERTES SONT DE 13 TUÉS & DE 71 BLESSÉS

Voici des renseignements nouveaux sur les derniers événements de Tada : La marche du général Moïnier est une des plus importantes qui aient été effectuées depuis le débarquement de nos troupes à Casablanca.

Trois mille hommes seulement, divisés en deux colonnes, avec une seule batterie de 80 de montagne et une section de 75 de campagne, se sont lancés à travers un territoire dont la topographie était absolument inconnue; et ce en pleine saison torride, où le manque d'eau était un obstacle considéré comme insurmontable.

LES OPÉRATIONS DE LA COLONNE AUBERT

Nos canons ont fait merveille

Voici comment les opérations ont été conduites :
« Le 16 juin, la colonne du commandant Aubert partait du camp de la casbah de Ben-Ahmed, situé sur la périphérie de la Chaouïa, et entrait résolument dans le pays de Tada où elle parvint sans rencontrer tout d'abord aucune sérieuse résistance.
« Le 18 juin, à l'approche de la casbah de Tada, quelques engagements eurent lieu, mais les Marocains furent facilement dispersés et n'insistèrent pas.
« Le 19, dans un magnifique lever de soleil, la colonne reprenait sa marche, et quelques heures après elle voyait se dresser à l'horizon les minarets de la casbah de Ekhira. Dès l'approche de la colonne, les crêtes des montagnes qui se profilaient sur l'horizon se garnirent d'une multitude de cavaliers marocains.
« C'était l'indice d'un combat imminent. En effet, à mesure que nos troupes se déployaient, les coups de fusil commencent à crisper sur toute la ligne de faite. Le nombre des Marocains augmentant sans cesse, nos troupes furent harcelées par une grêle de balles qui, mal dirigées, passèrent heureusement au-dessus de nos soldats sans les atteindre.
« L'artillerie de montagne se mettant aussitôt en action, arrêta par une volée d'obus à la mélinite l'élan des Marocains. La colonne continua d'avancer et bientôt nos obus pleuvaient sur les minarets éroulants de la casbah.
« En peu de temps, la troupe ennemie est vaincue et la ville est occupée par nos troupes.
« Le 16 juin également, partait de Settou la colonne du capitaine Triballet, chef du

bureau arabe de ce poste. Le capitaine Triballet devait opérer en jonction avec la colonne Aubert et continuer en commun leur randonnée.

LA COLONNE TRIBALLET

La colonne Triballet traversa l'oum Rebbia à Mechra-el-Hanen, pour se rendre à Dechra, sur la frontière des Ouled-Moussa, à une cinquantaine de kilomètres d'El-Kelaa. De là, elle se prépara à traverser l'oued El-Abb, mais l'altitude menaçante des tribus, et surtout le manque d'eau la forcèrent à revenir à la source Igl, à une vingtaine de kilomètres en arrière.

La colonne Triballet remonta alors vers l'oum Rebbia et passa le 23 juin à Mechra-el-Amouri, après avoir tenté en vain d'opérer sa jonction avec la colonne Aubert, dont on entendait au loin la canonnade furieuse. Elle



Le campement de la colonne Aubert opérant dans la Chaouïa

se retira alors à El-Boroudj, où vint ensuite la rejoindre la colonne Aubert.

Le 16 juin partait encore de la casbah de Ben-Ahmed, comme réserve, une colonne de huit cents hommes, sous les ordres du commandant Jaquier, faisant route vers le Nord, à travers le pays des Smahla.

Les détails précis manquent encore sur ce sanglant engagement, qui nous coûta treize morts et soixante-et-onze blessés, parmi lesquels le capitaine Chenin, du service des renseignements, et le lieutenant Murry, de l'infanterie coloniale.

Les tribus qui prirent part à ce combat, furent les Ait-Attah, les Ait-Ouma et les Beni-Moussa. On estime leurs pertes à treize cents hommes environ. Le combat eut lieu aux environs de Krazza. On remarqua parmi les Marocains de très nombreux combattants revêtus de l'uniforme rouge des réguliers du maghzen.

L'Inspection générale des Services Judiciaires

UN DÉCRET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, 29 juin. — Le président de la République vient de signer un décret complétant celui du 13 février 1908, sur le recrutement et l'avancement des magistrats et instituant une inspection générale des services judiciaires. Il a paru indispensable d'insérer une note officielle, que l'administration de la justice fut pourvue comme tous les grands services publics de la France d'un instrument officiel de contrôle permettant au ministre responsable d'être minutieusement informé du défaut d'organisation des rouages judiciaires et de la manière dont les magistrats remplissent leurs fonctions, en dehors des visites périodiques que les premiers présidents et les procureurs généraux doivent faire dans les tribunaux et les parquets de leur ressort. Le Garde des Sceaux dans des cas exceptionnels pourra déléguer des magistrats de la Cour de Cassation, un des directeurs du ministère de la Justice pour procéder à l'inspection générale des compagnies judiciaires et s'assurer notamment que les chefs de ces compagnies ne se départissent pas de leurs devoirs de surveillance à l'égard des auxiliaires de la justice.

L'agitation révolutionnaire à Paris

Les incidents de dimanche. — Meeting de protestation

Paris, 29 juin. — L'Union des Syndicats de la Seine, vient d'organiser, à l'occasion des sanglants incidents de dimanche dernier, un grand meeting de protestation qui se tiendra vendredi soir à Aubervilliers. Les leaders de la C. G. T. se sont faits inscrire pour prendre la parole à cette réunion.

D'autre part, le comité confédéral, réuni dans la nuit rue Grange-aux-Belles, a rédigé une affiche extrêmement violente qui sera placardée demain dans les rues de Paris.

LES DIRIGEABLES ALLEMANDS

L'Accident du "Deutschland"

Osnabruck, 29 juin. — A trois heures du matin, le dirigeable "Deutschland" repose dans la forêt, couché sur le côté. La partie postérieure du ballon est complètement déchirée; les ballonnets ont été dégonflés. On démonte actuellement le ballon. Un mécanicien est allé dans la jante. Des soldats gardent la place et en descendent les cordes.

La Liquidation des Congrégations

UNE RÉUNION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Paris, 29 juin. — La commission d'enquête sur la liquidation des congrégations a tenu séance du Sénat, sous la présidence de M. Combes. Elle a entendu et approuvé différents rapports sur des opérations de liquidations effectuées en 1908.

Sur la proposition de M. Antoine Perrier, il a été décidé que, pour éviter la confusion des pouvoirs, l'examen des opérations de liquidateur Duez serait ajourné jusqu'à ce que la justice ait statué.

M. A. PERRIER FAIT UN EXPOSÉ DE L'AFFAIRE DUEZ

Paris, 29 juin. — M. Antoine Perrier a fait aujourd'hui à la commission d'enquête sur les liquidations des congrégations un exposé verbal de l'affaire Duez. Le sénateur de la Savoie s'est montré particulièrement sévère pour les experts Verreque et Lemaquis. Il s'est étonné de l'indulgence exagérée de ces deux experts vis-à-vis de M. Duez, notamment à propos de la liquidation des Frères de la Doctrine chrétienne dans laquelle un actif de 2.400.000 francs a été absorbé à un centime près par les frais et honoraires du liquidateur et de ses agents. M. Régis-Manet ayant fait observer que le directeur de l'enregistrement venait de nommer une commission de surveillance dont fait partie M. Lemaquis, M. Le Provost de Launay a proposé de signaler au directeur de l'enregistrement les observations de M. Antoine Perrier. Il en a été ainsi décidé et M. Combes, président de la Commission, a été chargé de faire les démarches nécessaires. Sur une observation de M. Fessard, la commission a résolu de continuer à exercer en ce qui concerne les opérations des fonctionnaires de l'enregistrement les pouvoirs de contrôle dont elle a usé à l'égard des liquidateurs.

Les Mineurs de la Loire

Réunions et pourparlers

Saint-Etienne, 29 juin. — Le Comité fédéral des Mineurs de la Loire, à l'issue de la réunion tenue à la Bourse du Travail, a communiqué une note disant qu'il avait procédé à l'examen de la situation, telle qu'elle se présentait à la suite de l'entrevue des délégués avec le préfet.

Le Comité fédéral a décidé d'organiser des réunions dans chaque centre minier; le Comité fédéral déclare qu'il ne modifiera son action que si des propositions nouvelles lui sont faites.

Le Comité fédéral enverra, aujourd'hui, une délégation à la Préfecture, et se réunira demain soir, jeudi, à la Bourse du Travail.

La Tête de Liabeuf va tomber

L'exécution capitale a eu lieu jeudi matin

Paris, 29 juin. — A l'heure où paraissent ces lignes, l'exécution de Liabeuf sera un fait accompli.

Une note du ministre annonce en effet officiellement que l'exécution a été fixée à jeudi matin, à quatre heures, devant la prison de la Santé.

C'est à la suite d'un entretien de M. Briand avec M. Follières, que le recours en grâce du condamné à mort a été rejeté.

La Réforme électorale

M. Ch. Benoist espère que M. Briand déposera un projet avant le 14 juillet

Paris, 29 juin. — A l'issue du déjeuner mensuel de l'Union du Commerce et de l'Industrie pour la Défense Sociale, M. Charles Benoist a fait une intéressante conférence sur la R. P. et la position parlementaire de la question.

Le Président du Conseil, a dit M. Charles Benoist, ne laissera pas échapper pour la seconde fois l'occasion d'être un homme d'Etat; il acceptera la proportionnelle, car il a l'art de saisir l'occasion.

L'orateur et ses amis attendent que le gouvernement dépose avant le 14 juillet c'est-à-dire avant la séparation des Chambres, le projet qu'il a annoncé. S'il tarde trop, un projet de résolution sera déposé pour lui rappeler sa promesse. Il faut que la commission soit nommée tout de suite afin qu'elle puisse travailler pendant les vacances. Car son œuvre sera longue. Les proportionnalistes resteront unis, malgré les tentatives de division qu'on essaiera de semer parmi eux.

M. Charles Benoist a terminé en exprimant sa ferme confiance dans le succès final de la réforme.

LE "TREBORD DE GUERRE"

M. Paul Beauregard, député, qui présidait, a rappelé qu'au lendemain de l'interpellation qui s'est éclose hier, la première œuvre à accomplir était celle de la R. P. Nous avons eu hier, a-t-il ajouté les honneurs de la Chambre, grâce à M. Berteaux qui nous a reproché d'avoir constitué un « Trésor de guerre »; le député de Seine-et-Oise a fait erreur, ce trésor n'existe pas, du moins par encore, et je le déplore vivement.

LA RÉFORME DES CONSEILS DE GUERRE

Les décisions de la Commission Sénatoriale

Paris, 29 juin. — La commission Sénatoriale des Conseils de guerre a commencé l'examen des pénalités à appliquer aux auteurs des infractions justiciables des Conseils de guerre.

En ce qui concerne les hommes de troupe, les peines seraient :
Pour l'insoumission : de deux mois à 1 an de prison;
Pour la désertion à l'intérieur en temps de paix : de 6 mois à 3 ans de prison;
Désertion en temps actuel : pénalités actuellement en vigueur.

En ce qui concerne les officiers, les peines applicables seraient :
Désertion en temps de paix : 6 mois à 3 ans de prison ou destitution; désertion à l'intérieur en temps de guerre : 1 à 5 ans de prison.

LA SOIF DE L'OR

Graves désordres en Colombie

PLUSIEURS TUÉS

Londres, 29 juin. — De graves désordres ont éclaté en Colombie à Bitter Creek (Colombie britannique) où un filon d'or aurait été découvert récemment.

Un fonctionnaire et plusieurs autres personnes auraient été tués.

Les Troubles de Pantin

D'une prison à l'autre : le cas de Ricordeau

Paris, 29 juin. — Ricordeau, qui avait été arrêté pour insultes à agents au cours des manifestations qui ont marqué les obsèques de l'ouvrier Cluc, a été remis en liberté; les charges retenues contre lui étant insuffisantes.

Mais, comme il est insoumis, il a été, à sa sortie de prison, arrêté par l'autorité militaire.

MORT DU DUC D'ALENÇON

Londres, 29 juin. — Le duc d'Alençon a succombé mercredi matin, à 6 heures 18, en son château de Belmont près de Wimbledon.

Ferdinand-Philippe-Marie d'Orléans, duc d'Alençon, était né au château de Neuilly, le 12 juillet 1844; il était donc âgé de 66 ans. Il était le second fils du duc de Nemours et le frère du comte d'Eu et de la princesse Blanche d'Orléans.

Le duc d'Alençon avait épousé, le 28 septembre 1868, à Possenhofen, la princesse Sophie, duchesse en Bavière, — sœur de l'infortunée impératrice Elisabeth d'Autriche, qui périt dans l'incendie du Bazar de la Charité, le 4 mai 1897.

Le duc d'Alençon, qui était officier d'artillerie, avait été rayé des cadres de l'armée française, en même temps que les autres princes d'Orléans, par le général Thibaudin, ministre de la guerre, en 1883.

Il laisse deux enfants, la princesse Louise, femme du prince Alphonse de Bavière, et le duc de Vendôme, qui a épousé la princesse Hésédie de Belgique.

Encore une bombe à Barcelone

UNE PERSONNE TUÉE Plusieurs blessés

Barcelone, 29 juin. — Pendant qu'une voiture de police transportait une bombe trouvée sur la voie publique, cette bombe a fait explosion.

La voiture n'était pas blindée. Deux gardes municipaux qui conduisaient le cheval ont été projetés à une certaine distance; l'un s'est blessé très grièvement; l'autre a des blessures moins graves. Ont été en outre blessés : un sergent d'artillerie assez grièvement; un agent de police et un jeune homme de vingt-sept ans, nommé Abelardo Salvador, qui passait près de la voiture. Ce dernier est mort à l'hôpital où on l'avait transporté.

Les autorités font garder la voiture, qui reste à l'endroit où a eu lieu l'explosion.

UN REDOUTABLE ENGIN

Le nouvel attentat, perpétré par les anarchistes, a causé une très grande indignation parmi la population de Barcelone.

L'engin devait peser environ cinq kilos et contenir une charge énorme d'explosifs, car la détonation a été formidable. On suppose qu'il était chargé de dynamite; il s'en dégageait en effet une forte odeur d'ammoniac.

Suivant les uns, la bombe était formée d'un essieu de voiture; suivant d'autres, de deux creusets soudés ensemble.

Un anonyme a donné cent francs à chacun des gardes blessés qui s'étaient offerts volontairement pour conduire la voiture contenant le dangereux engin. Aucun indice n'a mis, jusqu'ici, la police sur la piste des auteurs de cet horrible attentat.

La Question Scolaire

Le projet de décret relatif au choix des livres en usage dans les écoles officielles

Paris, 29 juin. — On sait que le Conseil supérieur de l'Instruction publique examina, dans sa prochaine session, un projet de décret relatif aux livres propres à être mis en usage dans les écoles laïques.

Voici des renseignements puisés à une source officielle au sujet de ce projet.

Le ministre, dans l'exposé des motifs de ce décret rappelle l'agitation qui s'est produite récemment en un certain nombre de communes autour des manuels et des livres scolaires, et « dont l'écho a retenti jusqu'au Parlement ». C'est cette agitation qui a conduit à examiner avec une attention particulière la réglementation qui, depuis 1882, détermine le choix de ces livres.

Le ministre résume cette réglementation, dont les auteurs, dit-il, ont entendu concilier les droits des maîtres et ceux des familles.

Il se sent attaché à respecter dans la mesure de l'indépendance des instituteurs et à leur assurer la plus grande liberté possible dans l'appréciation de l'usage des ouvrages qu'ils jugent utiles à leur enseignement, mais, en même temps, il se sent tenu de donner, au nom de l'Etat, les garanties les plus sérieuses aux familles contre les abus qui pourraient être faits d'une science aventureuse ou qui fussent de nature à alarmer les consciences par la violation de la neutralité scolaire.

Le ministre constate que « les termes de l'arrêté du 18 janvier 1887 n'ont pas été toujours exactement interprétés »; c'est ce qui résulte de l'enquête à laquelle il a été procédé sur les résultats obtenus par la réglementation actuelle. Il est donc nécessaire de reprendre ces termes, que directeurs et inspecteurs d'académie n'avaient pas partout compris d'une manière uniforme, et de les préciser.

Il faut faire davantage, et le ministre aborde ainsi la question des « péres de famille » :

Nous avons pu constater, au cours de cette étude, le caractère exclusif la commission de toutes les commissions qui sont proposées au choix des livres scolaires. Toutes les personnes appelées à intervenir, soit dans la préparation des listes, soit dans leur révision, appartiennent au personnel enseignant ou au personnel administratif de l'Université. C'est partout l'Université qui se corrige et se contrôle elle-même. Bien qu'il ne vienne à la pensée de personne d'atteindre un soupçon la bonne foi de ses membres, il semble qu'il y aurait utilité à faire place quelque part à un élément extérieur et spécialement aux pères de famille dont les enfants sont confiés à nos maîtres et à qui nous avons à cœur de donner toutes les garanties désirables d'impartialité.

Mais ici nous nous heurtons à la difficulté à peu près insurmontable de constituer une représentation régulière des familles dans nos commissions et de s'y réunir en un ou plusieurs individus l'opinion de la déléguation cantonale, chargée déjà par la loi de veiller à l'hygiène, à la bonne tenue et à la fréquentation de ces écoles, et de garantir l'indépendance et d'impartialité affaiblies pour fournir l'élément que nous recherchons. C'est à elle que nous proposons d'imprimer, pour faire partie de la commission départementale, deux représentants choisis par les parents de l'enfant fréquentant ou ont fréquenté les écoles de l'Etat; nous attribuons la désignation de ces deux représentants au conseil départemental de l'enseignement primaire.

Le projet de décret est l'application des remarques qui précèdent. Voici le texte de ses principales dispositions :

Article 1^{er}. — Les instituteurs et les institutrices titulaires de chaque canton, réunis chaque année en conférence spéciale sous la présidence de l'inspecteur primaire, proposent par un rapport motivé, chacun des livres qui leur jugent propres à être mis en usage dans les écoles primaires publiques.

Art. 2. — Les listes ainsi établies sont transmises à l'inspecteur d'académie. Une commission siégeant au chef-lieu du département revérifie les listes cantonales et adresse pour le département le catalogue des livres.

Cette commission est composée ainsi qu'il suit : l'inspecteur d'académie, président; les inspecteurs primaires, le directeur, les directeurs et les professeurs des écoles normales; deux délégués cantonaux, désignés à égalité